

L'EX-PRESIDENT DE L'UGAPM

L'Assemblée Générale du 5 février 2012

Chers pêcheurs votez contre le bilan financier et contre le rapport moral 2011 pour les raisons suivantes

NOTRE ASSOCIATION NE DOIT ETRE SOUS AUCUN ORDRE D'UN PARTI POLITIQUE QUELCONQUE

Concernant l'élection du nouveau conseil d'administration des votes du 9 octobre 2011 de l'UGAPM sur les menaces du Maire d'Autun aux pêcheurs sur l'enlèvement du plan d'eau du Vallon et de l'étang des Cloix (la cause je dénonçais les pollutions de l'Arroux, barrage de St Andoche, les cormorans au plan d'eau du Vallon), qui est amplifié par le président de la Fédération de pêche de S/L, le président ne devait pas s'immiscer à l'assemblée extraordinaire le 9 octobre 2011 en prenant la parole sans l'accord du président de séance et de moi même, ces propos ont influencé les votes et en plus en gesticulant un dossier bleu qu'il avait les preuves (les preuves de quoi ?) Surtout que les pêcheurs et moi-même n'avons pas connaissance du contenu de ce dossier bleu. Quand le président apporte un dossier s'est qu'il avait bien une intention d'influencer les votes, résultat la fédération a pris quand même l'étang des Cloix pour faire le projet pêche à la mouche qui était auparavant notre projet avec plusieurs modes de pêche. Pensez-vous que M. le Maire aurait mis à exécution ses menaces avec plus de 1000 pêcheurs pour les prochaines élections de celui-ci ?

J'appelle cela un délit de démocratie de l'Autunois

Après conseil et concertation avec la Sous-préfecture et de l'APSEL ceux-ci me dirigent vers la voie d'un dépôt de plainte, cela pour éviter des complications et accusations pouvant porter préjudice à mon honneur et à celui de notre Association d'où j'étais le responsable légal dans la période du 1^{er} janvier au 2 novembre 2011, sur le refus de la vérification des livres des comptes recettes et dépenses, sur des chèques émis sans mon approbation et sans être informé, sur les démarches impliquant notre association avant l'entrée en fonction du nouveau bureau qui est le 3 novembre 2011, sur les propos à mon égard sur le site et blog internet, sur les propos qu'ils m'auraient révoqué. Le nouveau président me destitue du conseil d'administration sans aucune forme légale, seulement pour ne pas que j'informe les pêcheurs sur divers problèmes que rencontreraient notre association.

Le nouveau président dépose plainte contre moi pour s'accaparer ma page perso qui est mon œuvre personnelle uniongauleautunoise.free.fr hébergement à mes frais. Ou est la sérénité du nouveau président qu'il proclame dans le journal ?

Je vous informe qu'en application de nos statuts de l'AAPPMA d'Autun, de l'Association UGAPM, le nouveau président n'a pas respecté les règles de droit, ce qui va à l'encontre de nos statuts et plus généralement ceux des Associations loi 1901 étant toujours le président à cette période.

Toute tentative de règlement amiable ayant échoué, je me vois donc dans l'obligation de déposer une plainte.

Le conseil d'administration a procédé à une réunion le 2 août en mon absence durant mes congés pour ma destitution de président, fait des entraves à mes fonctions en fermant l'accès du garage (matériels et archives), du panneau d'information parking Maladière, ainsi qu'une opposition sur l'accès aux comptes bancaires fait à mon égard. La sous-préfecture a été saisie ainsi que le procureur de la république sur les nombreuses irrégularités par rapport à nos statuts et à la loi sur les Associations loi 1901. L'article JSL du 24 août 2011, déclaration des membres du bureau sur le climat de guerre perpétuelle avec toutes les autorités, fédération, ville, conseil général, sous-préfecture... « Certaines instances ont été très surprises des propos du bureau ». Le bureau a voulu retirer l'article auprès du JSL après avoir constaté de nombreuses erreurs de leurs parts, mais il était trop tard. Quelle maladresse publique !

- Des réunions qui n'auraient pas dû avoir lieu sans ma présence: Avec les membres de bureau le 9 septembre 2011 avec la ville d'Autun, le 12 septembre 2011 en présence du président de la fédération de pêche à la Mairie d'Autun, réunion avec la Mairie d'Autun avant l'élection du 9 octobre en présence de certaines personnes de la liste "unis pour la pêche" et des membres du bureau, l'appel téléphonique de l'ancien garde de pêche qui informe M. le Maire d'Autun sur les résultats du scrutin. Cela est devenu une élection politisée et commanditée, vous devriez relire l'article 5 des statuts de l'AAPPMA. La réunion du président de la fédération de pêche le 17 novembre 2011 à la Mairie d'Autun que vous m'avez évoquée sans être informé du contenu. Je constate effectivement que certaines personnes membres du bureau confondent notre association avec un simple club qui serait aux ordres des politiques.
- L'affaire Vécka pollution de l'Arroux, le nouveau président et la Fédération de pêche nous ont caché la vérité aux membres du conseil d'administrations et aux pêcheurs de l'UGAPM, en 2009 la fédération a encaissé la somme de 10.000 €, visible sur compte rendu de réunion de la Fédération de pêche du 3 juillet 2009 et sur le budget de la Fédération compte N° 758 20 0 intitulé imdenn.civiles et D.I.P.V. pollution, du 27/11/2009 et 19/02/2010 vous étiez au conseil d'administration Fédérale. Le jour du congrès en Mars 2010 à Autun, la fédération de pêche avait engrangé les 10.000 € sans nous prévenir et vous étiez informé de tout cela depuis 2009.
- Réunion du 18 juin 2011 avec le Maire d'Autun, le président de la Fédération de pêche de S/L et moi-même n'étant pas disponible, une lettre (vue par le secrétaire) a été transmise le 13 juin 2011 pour repousser le rendez-vous en juillet. Cette réunion portait sur le barrage de saint Andoche, lettre de Mr le Maire du 23 juin 2011. Concernant la réunion du barrage de saint Andoche du 7 janvier 2010, le président de la Fédération de pêche ainsi que le président de l'UGAPM sont les représentants légaux en toutes circonstances et non quelques membres du bureau qui s'invitent à ces réunions et font croire aux élus qu'ils sont mandatés pour y prendre la parole.
- Concours de carnassiers annoncé par un coupon le 14 juillet aux pêcheurs, voir les programmes saison 2011, l'AG, dépliant, ainsi que les membres chargés de cette commission.
- Concours de pêche dans l'Arroux, difficultés à cause des nénuphars au pont de saint Andoche, Mr MORIN a proposé de faire le safari poissons chats dans l'Arroux (gravière de l'Orme) aucune personne n'a apporté d'autre solution.
- La non remise des coupes de la ville le 14 juillet le secrétaire et le trésorier ont été informés de mon action et d'une réflexion faite par la ville d'Autun, d'où j'ai également informé nos pêcheurs qu'il nous faudrait décaler le concours de pêche d'une semaine si il n'y avait aucun avancement sur la protection du milieu aquatique et des animations sur la pêche de la ville d'Autun.
- Concernant la pollution de l'Arroux sur la plainte déposée, le président est le représentant légal en justice. Sur cette affaire qui n'est pas « seulement des papiers accrochés dans une branche » dit par un membre du bureau, lettre de la sous-préfète du 23 juin 2011 d'où le procureur de la république poursuit les investigations avec la gendarmerie.
- Reproches sur les commandes de truites. Alerté par les gardes de pêche sur le comportement de certains membres du bureau lors de l'ouverture de la truite en 2010 qui privilégient leurs parcours et le dépassement du quota qui est de 6 truites par jour ce qui a été aussi

constaté par des adhérents. J'ai décidé de commander les truites et de faire un plan de déversement que les responsables doivent respecter pour éviter comme chaque année les problèmes et polémiques (voir réunion de bureau du 11 février 2011 et du 18 mars 2011). Après avoir informé à plusieurs reprises les membres du bureau à une réunion qu'ils n'ont pas de privilège et qu'ils doivent respecter le quota. Il s'avère que mes conseils non pas été appliqués. A l'ouverture de la truite sur le Ternin en 2011, j'ai été alerté par des adhérents sur le comportement de deux membres du bureau ce qui a entraîné ma présence en compagnie d'un journaliste. Au plan d'eau du Vallon, alerté par le garde de pêche d'où je suis intervenu pour éviter l'agression d'un membre du bureau par les pêcheurs, ce qui a entraîné par la suite la démission des deux administrateurs (voir lettre), Procès verbal retenu à l'encontre un membre du bureau d'où je suis encore intervenu.....(voir lettre)

- J'ai du alerter Madame la sous-préfète et la Fédération de pêche de Saône et Loire. Notre Association est agréée par le Préfet, elle est ouverte à tous dans le respect de la loi et des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels (ART.5 TITRE Ier)
L'ingérence régulière de certaines personnes de la Mairie n'a pas lieu d'être. Les pollutions seront toujours dénoncées, le fait que notre association ne bénéficie de rien sera toujours aussi dénoncé.

J'ai dû gérer tous les conflits entre les membres du bureau, je trouve vraiment dommage que certains membres du bureau sont dans l'Association pour leurs propre intérêt et non celui des pêcheurs et de la pêche en général.

Tous ses documents, lettres, mails, comptes rendu des réunions, livret de présence, comptabilités peuvent être consultés par les adhérents de l'UGAPM sur demande afin de se faire une idée et faire la lumière au sujet de l'UGAPM.

Bilan et objectif depuis ma présidence 2009 : **La plus par des projets sont annulés par le nouveau président**

- Entretien et nettoyages des rivières en 1^{er} et 2^{ème} catégorie
- Aménagement de l'habitat piscicole au plan d'eau du Vallon coté pêcheurs (travaux de curage par la ville si pas de changement d'avis)
- Travaux sur l'aménagement des berges aux gravières de l'Orme
- Sauvegarde du niveau d'eau amont aval du barrage de saint Andoche (pétition mis en place en 2011)
- Responsabiliser les membres du bureau à autogérer leurs commissions, concours de pêche, entretien rivière, stage de pêche, frayères
- Interactivité des membres du bureau lors de la présentation à l'Assemblée générale
- Lâcher de truite aux gravières de l'Orme pour l'ouverture
- Projet de régulation des cormorans au plan d'eau Vallon, rivière 2ème et 1^{er} catégorie 2011 (la pétition a mystérieusement disparu de chez le détaillant de pêche)
- Information des pêcheurs sur les pollutions et des colmatages des rivières dans l'Autunois-Morvan
- Assermentations de deux gardes de pêche supplémentaires
- Animations et initiations de pêche enfants et adultes gratuites
- Créations page d'information internet, création du dépliant d'information pour les adhérentes saisons 2011-2012
- Créations du parcours de pêche à la mouche en no-kill à la Grande-Verrière
- Remise à jour en 2009 du concours de pêche du 14 juillet
- Parcours de pêche à la carpe de nuit promenade Montmerot
- Concours de pêche du carnassier en 2011 sur l'ensemble du plan d'eau du Vallon (si les membres du bureau et la ville d'Autun ne changent pas d'avis)
- Safari poisson chat dans l'Arroux Gravière de l'Orme en 2011 (si les membres du bureau ne changent pas d'avis)
- Création parcours d'Ombre commun sur le Ternin 2012 (si les membres du bureau ne changent pas d'avis)
- Création parcours de black-bass dans l'Arroux au Cham Bon 2012 (si les membres du bureau ne changent pas d'avis)
- Parcours de Float-tube dans l'Arroux (si les membres du bureau ne changent pas d'avis)
- Pêche sur les ¾ du plan d'eau du Vallon fin octobre 2011 (si les membres du bureau et la ville d'Autun ne changent pas d'avis)
- Protection sur la rivière de la Canche sur le non repoissonnement en truite surdensitaire
- Truite Fario en 1^{er} catégorie (voté à l'AG par les adhérents janvier 2011)
- Truites baguées pour gagner la carte de pêche pour l'année suivante
- Signalisation des parcours de pêche en 1^{er} et 2^{ème} catégories en 2012
- Important repoissonnement au plan d'eau du Vallon et dans l'Arroux en 2011 (si les membres du bureau ne changent pas d'avis avec les fonds de réserve des pêcheurs 65.000€)
- Ecole de pêche (ancien local du tennis, promesse de la ville d'Autun)
- Projet de pêche à la truite 3 modes de pêche lancer avec bouchon, à la gaule, à la mouche à l'étang des Cloix (repris par la fédération de pêche que pour la mouche)
- Projet de création d'un parking en contre bas du parking Maladière pour un accès plus facile et pour la sécurité des véhicules (si la ville accepte)
- Création de toilette coté pêcheurs (si la ville accepte)
- Projet musée sur la biodiversité du milieu aquatique d'eau douce (ancien local du tennis)
- Déblocage dès 65.000€ (réticences de débloquent les fonds par le conseil d'administration)
- Augmentation des adhérents de 8%

En conclusion :

Je constate que dire la vérité sur les problèmes rencontrés dans le milieu aquatique dérange énormément dans l'Autunois.

Je tiens à remercier les adhérents de m'avoir fait confiance dans ces trois années de mon mandat, pour faire avancer les projets sur le développement de la pêche et de la protection du milieu aquatique, ainsi que pour une pérennité de notre Association avec une crédibilité envers nos pêcheurs.

Le but est de débloquent le fond de réserve 65.000€ pour les pêcheurs et les projets en cours.

La réussite de l'association UGAPM se fera grâce à un bureau solide à toute épreuve au soutien de son président et grâce aux adhérents et des pêcheurs. J'étais un président bénévole de l'Association qui selon moi restera un loisir pêche et de protection du milieu aquatique qui est devenu une affaire grave et regrettable d'en venir à ce niveau-là du nouveau bureau.

C'est vraiment regrettable que les pêcheurs de l'Autunois-Morvan payent les pots casés du conseil d'administration de l'UGAPM sur le programme de 2011.